



MAIRIE DE GERVANS

Compte-Rendu de la réunion du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, le Conseil municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean-Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Corinne CHEVAL, M. Jean-Marc KEHRWILLER, Mme Patricia FAURE, M. Daniel HUGOUD, Mme Régine VERON, M. Christian DELAS, M. Damien EYNARD, Mme Marie-Claude AYMARD.

Absente excusée : Mme Stéphanie VEYRET donne son pouvoir à M. Nicolas BAUGIRAUD

Date de la convocation : 01 avril 2024

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut siéger valablement.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Damien EYNARD, secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Début à 18h30

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 24 JANVIER 2024

Approuvé à l'unanimité

2) DELIBERATIONS

a) Finances

Désignation d'un Président de séance (CGCT article L2121-14)

En préambule, M. le Maire lit l'Art. L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « **Le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote** »

M. le Maire propose la candidature de M. Philippe MILAN pour présider la présentation des Comptes administratifs.

Accord à l'unanimité

Approbation des Comptes 2023 (Budget principal- Multiservices)

M. le Maire Pascal CLAUDEL rappelle au Conseil Municipal que la Commune est passée en M57 ce qui signifie que nous n'avons plus de compte de gestion et de compte administratif. Ceux-ci sont remplacés par le Compte Financier Unique (C.F.U).

M. le Maire Pascal CLAUDEL fait lecture au Conseil Municipal des documents synthétiques dressés pour l'exercice 2023 par la perception d'Annonay.

- **Approbation du Compte Financier Unique 2023 de la Commune**

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	91540.71€	623793.77€
Dépenses	295046.67€	550571.92€
Résultats	-203505.96€	73221.85€

	Résultats de clôture 2022	Résultats d'exercice 2023	Résultats de clôture 2023
Investissement	142557.68€	-203505.67€	-60948.28€
Fonctionnement	97752.24€	73221.85€	170974.09€

- **Affectation du résultat 2023 pour la Commune**

M. le Maire Pascal CLAUDEL propose d'affecter l'excédent de résultat de fonctionnement reporté d'un montant de 90974.09€ à la ligne 002, et l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 80000€ à la ligne 1068. Mr le Maire soumet au vote.

- **Compte administratif et de gestion 2023 du Multiservices**

M. le Maire Pascal CLAUDEL fait lecture au Conseil Municipal des documents synthétiques suivants :

- Le compte administratif de la Commune 2023
- Le compte administratif du Multiservice 2023

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	5568.085€	2212.44€
Dépenses	763€	1280.01€
Résultats	4805.85€	932.43€

	Résultats de clôture 2022	Résultats d'exercice 2023	Résultats de clôture 2023
Investissement	-5568.85€	-4805.85€	-763€
Fonctionnement	4951.81€	932.43€	5884.24€

M. le Maire Pascal CLAUDEL ne prend pas part au vote, il quitte la salle. Mr Philippe MILAN, Adjoint aux finances soumet ces comptes au vote.

Accord à l'unanimité

Affectation du résultat 2023 pour le Multiservices

M. le Maire Pascal CLAUDEL propose de verser la somme de 763€ au compte 1068 en investissement et d'affecter le résultat de 5121.24€ en résultat de fonctionnement reporté ligne 002. M. le Maire Pascal CLAUDEL soumet au vote.

Accord à l'unanimité

Approbation des budgets primitifs 2024

- **Budget primitif Commune**

M. le Maire Pascal CLAUDEL fait lecture des tableaux détaillant les dépenses et recettes pour la section de Fonctionnement. Les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant total de **639604.69€**.

Accord à l'unanimité

M. le Maire Pascal CLAUDEL fait lecture des tableaux détaillant les dépenses et recettes pour la section d'Investissement. Les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant total de **695976.28€**.

Accord à l'unanimité

- **Budget primitif Multiservices**

M. le Maire Pascal CLAUDEL fait lecture des tableaux détaillant les dépenses et recettes pour la section de Fonctionnement. Les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant total de **9621.24€**.

Accord à l'unanimité

M. le Maire Pascal CLAUDEL fait lecture des tableaux détaillant les dépenses et recettes pour la section d'Investissement. Les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant total de **3263€**.

Accord à l'unanimité

Approbation des subventions communales 2024

M. le Maire Pascal CLAUDEL fait lecture du tableau détaillant les subventions aux diverses associations gervandoises 2023. La somme totale est de **14510€**.

Accord à l'unanimité

b) Administration générale

Taux d'imposition 2023

M. le Maire propose les augmentations ci-dessous :

Foncier bâti : 25.13 % actuel augmenté à 26.37 % soit une hausse de 1.24 %

Foncier non bâti : 31.27 % augmenté à 32.82 % soit une hausse de 0.55 %

Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 5.61 % actuel augmenté à 5.89 % soit une hausse de 0.28 %

Accord à la majorité 10 voix pour et 4 voix abstention et 1 voix contre

- **Convention GDS Drôme**

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que nous avons reçu la convention du GDS Drôme pour la lutte contre le frelon asiatique pour son renouvellement pour une durée de 3 ans.

M. le Maire Pascal CLAUDEL rappelle au Conseil municipal que la prise en charge par la Commune de Gervans est de 50€ maximum.

Accord à l'unanimité

- **Demande de subvention départementale pour les travaux de voirie route des Creux**

M. le Maire Pascal CLAUDEL propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention au Département de la Drôme, de demander le fonds de concours à Arche Agglo pour les travaux de voirie route des Creux.

Approuvé à l'unanimité

- **Contrat sur les photocopieurs municipaux**

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que la société Infinity avec qui on a un contrat depuis de nombreuses années lui a fait une offre pour les prochaines années avec des nouveaux photocopieurs.

M. Jean Sébastien GUIER Maire-Adjoint a fait une demande de devis auprès de la société SNA Solutions. M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal qu'actuellement le montant trimestriel est de 1902€ HT.

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal qu'Infinity a fait deux nouvelles propositions. La première a 1550€ HT par trimestre et la deuxième a 1080€ HT par trimestre, avec un coût des copies noires et blanches à 0.007€ HT et couleurs 0.07€ HT.

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que la société SNA Solutions a fait une proposition à 987€ HT par trimestre avec un coût des copies noires et blanches à 0.004€ HT et couleurs à 0.04€ HT.

M. le Maire Pascal CLAUDEL propose au Conseil Municipal de retenir la société SNA Solutions. L'économie trimestrielle est d'environ 50%.

Approuvé à l'unanimité

- **Demande de subvention pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et le DICRIM**

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un mail du service Environnement – Rivières d'Arche Agglo concernant un sondage pour évaluer les besoins d'accompagnement des Communes pour la réalisation ou la mise à jour du DICRIM.

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), les communes peuvent demander une subvention à l'Etat sur le fonds Barnier pour la réalisation, la révision et la diffusion du DICRIM (taux d'aide maximal de 80%).

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec les services de la DDT. La DDT lui a fourni le document à remplir et la liste des pièces à joindre.

M. le Maire Pascal CLAUDEL propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès des services de la DDT.

Approuvé à l'unanimité

- **Demande de subvention pour l'éclairage à LEDS des terrains de tennis**

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que l'éclairage des terrains de tennis sont en halogènes, et propose de les renouveler avec des éclairages à LEDS.

M. le Maire Pascal CLAUDEL propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de CERTINERGY pour l'obtention de Certificats d'Economies d'Energies.

Approuvé à l'unanimité

3) QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que la fédération de pêche de la Drôme va aménager un espace parking pour ses membres en face de chez M. KARL chemin des Îles sur les terrains appartenant à la CNR.
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024

Horaires	Conseil Municipal
8h à 10h	Pascal – Christine – Jean Marc
10h à 12h	Christelle – Corinne - Nicolas
12h à 14h	Marie Claude – Patricia - Christian
14h à 16h	Bastien – Stéphanie - Pascal
16h à 18h	Philippe – Daniel - Damien

- M. Daniel HUGOUD Conseiller Municipal en charge de la Défense Extérieure Contre l'Incendie présente au Conseil Municipal le compte rendu de l'exercice de sécurité réalisé au niveau d'Arche Agglo le 28 mars 2024 entre trois Communes de l'Agglomération.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 20 juin 2024 à 18h30.

La séance est levée à 20h55.

Le secrétaire de séance

D. EYNARD

Le Maire

P. CLAUDEL